

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 220

3 février 2011

### SOMMAIRE

<b>ABI CEE Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>10514</b>	<b>Gafa Finanziaria S.A.</b> .....	<b>10538</b>
<b>Beteiligungsgesellschaft Friedrich S.A.</b> ...	<b>10525</b>	<b>Gifma S.A.</b> .....	<b>10560</b>
<b>Biomet Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>10527</b>	<b>Groupe Compétence S.à r.l.</b> .....	<b>10538</b>
<b>Blondell S.à r.l.</b> .....	<b>10525</b>	<b>Groupe Stic International S.A.</b> .....	<b>10545</b>
<b>Brainstorm</b> .....	<b>10526</b>	<b>Halliburton Luxembourg Finance Compa-</b>	
<b>B shelf 3 S.à r.l.</b> .....	<b>10529</b>	<b>ny S.à r.l.</b> .....	<b>10545</b>
<b>Bufab S.à r.l.</b> .....	<b>10527</b>	<b>Hameur S.C.A.</b> .....	<b>10545</b>
<b>Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck</b>		<b>Harley International S.A.</b> .....	<b>10546</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>10527</b>	<b>Harley International S.A. - SPF</b> .....	<b>10546</b>
<b>Cameron International S.A.</b> .....	<b>10527</b>	<b>Harney and Sons Luxembourg S.A.</b> .....	<b>10560</b>
<b>Carnea S.A.</b> .....	<b>10538</b>	<b>Ilion Holding S.A.</b> .....	<b>10546</b>
<b>CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP</b>		<b>Ilion SPF</b> .....	<b>10546</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>10525</b>	<b>International Tracing and Technology S.à</b>	
<b>CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l.</b>		<b>r.l.</b> .....	<b>10546</b>
<b>.....</b>	<b>10528</b>	<b>JBM Holding S.A.</b> .....	<b>10546</b>
<b>CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l.</b>		<b>JBM SPF S.A.</b> .....	<b>10546</b>
<b>.....</b>	<b>10528</b>	<b>K.B.G. Holding S.A.</b> .....	<b>10547</b>
<b>Cemex Global Funding S.à r.l.</b> .....	<b>10528</b>	<b>K.B.G. SPF S.A.</b> .....	<b>10547</b>
<b>Chamadu</b> .....	<b>10528</b>	<b>Kelson Investments S.à r.l.</b> .....	<b>10547</b>
<b>Classicmania S.à r.l.</b> .....	<b>10527</b>	<b>Lebillon Investments S.A.</b> .....	<b>10555</b>
<b>Comarlux S.A.</b> .....	<b>10547</b>	<b>Luxgest S.A.</b> .....	<b>10555</b>
<b>Day Dream SA</b> .....	<b>10529</b>	<b>Master Products</b> .....	<b>10555</b>
<b>Du Parc S.A.- SPF</b> .....	<b>10535</b>	<b>Matsui S.à r.l.</b> .....	<b>10555</b>
<b>EHHS S.à r.l.</b> .....	<b>10536</b>	<b>MGX Holding S.A.</b> .....	<b>10556</b>
<b>Eikon Mezzanine Income S.A.</b> .....	<b>10536</b>	<b>New Photo Genius S.A.</b> .....	<b>10556</b>
<b>Eikon Mezzanine Income S.A.</b> .....	<b>10536</b>	<b>Otocontrol S.A.</b> .....	<b>10556</b>
<b>Entreprise de Jardinage Philippe Loschet-</b>		<b>Otocontrol S.A.</b> .....	<b>10556</b>
<b>ter</b> .....	<b>10537</b>	<b>Otocontrol S.A.</b> .....	<b>10556</b>
<b>EU Art S.A.</b> .....	<b>10536</b>	<b>Pardus S.à r.l.</b> .....	<b>10514</b>
<b>Fidessa S.A.</b> .....	<b>10537</b>	<b>Pêcheries du Grand Lahou Holding</b>	
<b>Finimmo Wealth Management S.A.</b> .....	<b>10537</b>	<b>(PGLH) S.A.</b> .....	<b>10559</b>
<b>FinLux S.à r.l.</b> .....	<b>10536</b>	<b>Poudrerie de Luxembourg</b> .....	<b>10559</b>
<b>Fiscobelux S.A.</b> .....	<b>10537</b>	<b>Richmond West S.à r.l.</b> .....	<b>10560</b>
<b>Fondation Cécile Ginter</b> .....	<b>10526</b>	<b>Seaview S.A.</b> .....	<b>10559</b>
<b>Friob Consult S.A.</b> .....	<b>10538</b>		

**Pardus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.515.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Clarence ROBINSON a démissionné de son mandat de gérant C.
3. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
4. Le nombre des gérants a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pardus S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010166473/18.

(100192699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**ABI CEE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 157.381.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

SUN INTERBREW PLC, a public company limited by shares governed by the laws of Cyprus, having its registered seat at 1 Lampousas Street, Nicosia, Cyprus 1095 and with registered number 277915,

represented by Mr Tom LOESCH, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Leuven, on 8 December 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "ABI CEE Holdings S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Schuttrange by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. - Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as

described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the last Wednesday of June at 2.30 pm.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In the event of a payment of a distribution, each share shall be entitled to a fraction of the total profit distributed based on the total equity contribution made (i.e. nominal value contributed and share premium paid in).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. - Applicable Law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
SUN INTERBREW PLC .....	EUR 12,500.	12,500	EUR 12,500.
Total: .....	EUR 12,500.	12,500	EUR 12,500.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011.

#### *Shareholder's Resolutions*

##### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Mr. Andrii Gubka, employee, born in Kiev, Ukraine, on 11 January 1979 with residence at Alabyana St. 13, Moscow, the Russian Federation;
- Mr. Gert Magis, employee, born in Turnhout, Belgium, on 12 September 1964 with residence at 4, rue Victor Prost, L-6758 Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Jean-Louis Van de Perre, employee, born in Leuven, Belgium, on 6 March 1961, with residence at Allée de la Ferme du Bercuit, 1390 Grez-Doiceau, Belgium.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SUN INTERBREW PLC, une public company limited by shares régie par le droit de Chypre, ayant son siège social au 1 Lampousas Street, Nicosie, Chypre 1095, immatriculée sous le numéro 277915,

représentée par Maître Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Leuven, le 8 décembre 2010; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «ABI CEE Holdings S.à r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Schuttrange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Schuttrange par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.



La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des Associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés aura lieu le dernier mercredi du mois de juin à 14 heures 30.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission.

En cas de versement de dividende, chaque part sociale donnera droit à une fraction des bénéfices totaux distribués calculée par rapport au montant total de l'apport fait en capital (c'est-à-dire la valeur nominale apportée et la prime d'émission versée).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
SUN INTERBREW PLC .....	EUR 12.500,	12.500	EUR 12.500,
Total: .....	EUR 12.500,	12.500	EUR 12.500,

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2011.

### *Assemblée Générale Extraordinaire Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Andrii Gubka, employé privé, né à Kiev, Ukraine, le 11 janvier 1979, ayant sa résidence à Alabyana St. 13, Moscou, Fédération de Russie;

- M. Gert Magis, employé privé, né à Turnhout, Belgique, le 12 septembre 1964, ayant sa résidence au 4 rue Victor Prost, L-6758 Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Jean-Louis Van de Perre, employé privé, né à Leuven, Belgique, le 6 mars 1961, demeurant à Allée de la Ferme du Bercuit, 1390 Grez-Doiceau, Belgique.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. LOESCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15603. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010166739/594.

(100193311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Beteiligungsgesellschaft Friedrich S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 53.552.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000363/10.

(100203645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.331.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2278 du 18 septembre 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l.

EN VERTU D'UNE PROCURATION

Signature

Référence de publication: 2011000380/15.

(100203960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Blondell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000367/10.

(100203408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Fondation Cécile Ginter, Fondation.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg G 157.

Constituée suivant acte reçu par Me Albert STREMLER, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 14 juillet 1977, publié au Recueil Spécial du Mémorial C N° 289 du 15 décembre 1977.

Etablissement d'utilité publique approuvé par arrêté grand-ducal du 25 octobre 1977, désignée comme société pouvant recevoir des dons en espèces déductibles dans le chef des donateurs comme dépenses spéciales.

FONDATION CECILE GINTER

*Bilan au 31 décembre 2009*

ACTIF (EUR)		PASSIF (EUR)	
Actif circulant		Capital . . . . .	505.355,74
Titres . . . . .	0,00	Fonds de réserve . . . . .	776.613,18
Autres débiteurs . . . . .	5.647.271,05	Réserve indis. (vente) . . . . .	3.939.571,75
		Résultat de l'exercice . . . . .	939.516,58
Banques . . . . .	516.259,91	Créditeurs . . . . .	13.967,52
CCP . . . . .	11.493,81		
	<u>527.753,72</u>		
Total actif: . . . . .	<u>6.175.024,77</u>	Total Passif: . . . . .	<u>6.175.024,77</u>

*Résultat de l'exercice 2009*

Dépenses		Recettes	
Subventions . . . . .	526.402,53	Dons . . . . .	653.867,07
Assurances . . . . .	313,20	Produits financiers . . . . .	123.796,43
Frais de gestion . . . . .	26.111,36	Produits exceptionnels . . . . .	714.707,98
Frais bancaires . . . . .	27,81	Plus-value sur vente d'actions	
Bénéfice de l'exercice . . . . .	<u>939.516,58</u>		
	<u>1.492.371,48</u>		<u>1.492.371,48</u>

*Budget 2010*

Dépenses (EUR)		Recettes (EUR)	
Subventions . . . . .	550.000,00	Dons . . . . .	550.000,00
Frais divers . . . . .	26.500,00	Produits financiers . . . . .	120.000,00
Excédent recettes . . . . .	<u>93.500,00</u>		
	<u>670.000,00</u>		<u>670.000,00</u>

*Le Conseil d'Administration*

Monsieur le Chanoine Mathias SCHILTZ, président,  
 Monsieur le Chanoine Joseph MORN, administrateur,  
 Monsieur Justin HEIRENDT, administrateur-trésorier,  
 Monsieur André ROBERT, administrateur,  
 Monsieur Charles LAMPERS, administrateur,  
 Monsieur Egon SEYWERT, administrateur,  
 Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166270/43.

(100193283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**Brainstorm, Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 103.111.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000369/9.

(100203433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Biomet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 99.947.

Il résulte de résolutions des actionnaires de la Société signées en date du 13 décembre 2010 que:

- Monsieur Daniel P. Florin, ayant comme adresse le 56 East Bell Drive, Warsaw, Indiana 46582, Etats-Unis d'Amérique a été nommé comme gérant A du conseil de gérance de la Société en remplacement de M. Renaat Vermeulen avec effet au 13 décembre 2010.

- Monsieur Michael T. Hodges, ayant comme adresse le 56 East Bell Drive, Warsaw, Indiana 46582, Etats-Unis d'Amérique a été nommé comme gérant A du conseil de gérance de la Société en remplacement de M. Bernardus Johannes Hendrikus Cornelese avec effet au 13 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIOMET LUXEMBOURG S.A.R.L.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010166771/18.

(100193807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 92.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000370/10.

(100203635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.721.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2010.

Référence de publication: 2011000358/12.

(100203932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Classicmania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000372/10.

(100203948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Cameron International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 59.300.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011000376/10.

(100203864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.841.419,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.038.

---

La Société a été constitué suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Mersch, Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°255 du 27 février 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011000381/15.

(100203425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.841.419,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.038.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, Notaire de résidence à Mersch, Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°255 du 27 février 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011000382/15.

(100203427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.861.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000383/10.

(100203307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Chamadu, Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.230.

---

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000384/10.

(100203428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---



**Day Dream SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 40.325.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000391/9.

(100203819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**B shelf 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 157.368.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the third of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Baupost Private Investments A-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments A-1);

Baupost Private Investments B-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments B-1);

Baupost Private Investments C-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments C-1);

Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments BVII-1);

HB Cayman Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

PB Cayman Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

YB Cayman Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

BVP-I Cayman V Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-I Cayman V);

BVP-III Cayman V Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-III Cayman V);

BVP-IV Cayman III Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-IV Cayman III).

All here represented by Mr. Christian DOSTERT, professionally residing at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member Company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including

the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “B shelf 3 S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) share quotas of ONE CENT (0.01 EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by decision of the partners’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company’s shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The shares have been subscribed as follows:

Baupost Private Investments A-1, L.L.C., prenamed . . . . .	86,375 shares
Baupost Private Investments B-1, L.L.C., prenamed . . . . .	36,625 shares
Baupost Private Investments C-1, L.L.C., prenamed . . . . .	214,750 shares
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., prenamed . . . . .	95,750 shares
HB Cayman Limited, prenamed . . . . .	101,125 shares
PB Cayman Limited, prenamed . . . . .	18,375 shares
YB Cayman Limited, prenamed . . . . .	34,750 shares
BVP-I Cayman V Limited, prenamed . . . . .	63,875 shares

BVP-III Cayman V Limited, prenamed . . . . . 48,250 shares  
 BVP-IV Cayman III Limited, prenamed . . . . . 550,125 shares  
 who are the members of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros.

#### Resolutions of the sole partner

1) The Company will be administered by one manager:

“LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.”, a Luxembourg public limited company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under the number B 37.974.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the Company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Baupost Private Investments A-1, L.L.C., ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments A-1);

Baupost Private Investments B-1, L.L.C., ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments B-1);

Baupost Private Investments C-1, L.L.C., ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments C-1);

Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Baupost Private Investments BVII-1);

HB Cayman Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

PB Cayman Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

YB Cayman Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (HB Cayman);

BVP-I Cayman V Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-I Cayman V);

BVP-III Cayman V Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-III Cayman V);

BVP-IV Cayman III Limited, ayant son siège social au Maples Corporate c/o Services Limited, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (BVP-IV Cayman III).

Tous ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d’une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «B shelf 3 S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1.250.000) parts sociales d'UN EUROCENT (0,01 EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Baupost Private Investments A-1, L.L.C., préqualifiée . . . . .	86.375 parts sociales
Baupost Private Investments B-1, L.L.C., préqualifiée . . . . .	36.625 parts sociales
Baupost Private Investments C-1, L.L.C., préqualifiée . . . . .	214.750 parts sociales
Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C., préqualifiée . . . . .	95.750 parts sociales
HB Cayman Limited, préqualifiée . . . . .	101.125 parts sociales
PB Cayman Limited, préqualifiée . . . . .	18.375 parts sociales
YB Cayman Limited, préqualifiée . . . . .	34.750 parts sociales
BVP-I Cayman V Limited, préqualifiée . . . . .	63.875 parts sociales
BVP-III Cayman V Limited, préqualifiée . . . . .	48.250 parts sociales
BVP-IV Cayman III Limited, préqualifiée . . . . .	550.125 parts sociales

Etant les associés de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

«LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.», une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55340. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166100/360.

(100193105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

#### **Du Parc S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.261.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60699 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000396/10.

(100203688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**EHHS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011000400/14.

(100203881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Eikon Mezzanine Income S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.087.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON MEZZANINE INCOME S.A.

I.DONADIO / L. BARCAGLIONI

*Director A / Director B*

Référence de publication: 2011000402/12.

(100203815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**EU Art S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 94.895.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.10.

Référence de publication: 2011000407/10.

(100203711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**FinLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 140.735.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60675 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000413/10.

(100203765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Eikon Mezzanine Income S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.087.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



EIKON MEZZANINE INCOME S.A.  
I. DONADIO / L. BARCAGLIONI  
*Director A / Director B*

Référence de publication: 2011000403/12.

(100203816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Entreprise de Jardinage Philippe Loschetter, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7481 Tuntange, rue de Brouch.

R.C.S. Luxembourg B 49.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2011000405/11.

(100203738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Fidessa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.611.

Statuts coordonnés rectificatif (en remplacement des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés en date du 24 décembre 2010, sous le numéro de dépôt L100198679), déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000417/12.

(100203308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Décembre 2010.

FINIMMO CONSEILS S.A.  
Adrien Rollé

Référence de publication: 2011000418/12.

(100203809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Fiscobelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011000419/11.

(100203440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Friob Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.  
R.C.S. Luxembourg B 74.301.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000421/9.

(100203759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 130.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011000424/10.

(100203964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Groupe Compétence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 78.819.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011000434/10.

(100203885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Carnea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 157.349.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the ninth day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Shareholder and Directorship Services Ltd., a company with registered office at Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles (IBC N° 030942),  
here represented by Ms Cristine ASTGEN, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy dated on 24 November 2010, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which she forms:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Carnea S.A."

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also perform all commercial, industrial or financial operations and any transactions in respect of real estate or moveable property.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by

the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of the month of May at 2 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

2) The first annual general meeting shall be held on 2012.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the one thousand (1,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of more than 25 percent (25%) by payment in cash of an amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750.- EUR), so that the said amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

- Mr Alberto Morandini, company director, born in Pétange (L) on 9 February 1968, residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Mrs Valérie Emond, fiscalist, born in Saint-Mard (Belgique) on 30 August 1973, residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Mr Geoffrey Henry, Chartered Accountant, born in Chênée (Belgium) on 5 May 1972 residing professionally in 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3.- Has been appointed statutory auditor: ODD Financial Services S.A., with registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 41.014).

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

5.- The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Shareholder and Directorship Services Ltd., une société ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles (IBC N° 030942),

ici représentée par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 novembre 2010 qui restera annexée aux présentes pour être formalisée avec les présentes.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Carnea S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EURO (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour

indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les MILLE (1.000) actions.

Toutes les actions ont été partiellement libérées à concurrence de 25 pour cent (25%) au moins, à savoir à concurrence de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750.- EUR), de sorte que cette somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:



1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - Monsieur Alberto Morandini, administrateur de sociétés, né à Pétange le 09 février 1968, demeurant professionnellement à 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
  - Madame Valérie Emond, fiscaliste, née à Saint-Mard (Belgique) le 30 août 1973, demeurant professionnellement à 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
  - Monsieur Geoffrey Henry, expert-comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée (B), demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 41.014).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

6. Le siège social de la société est fixé à 41, Boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55551. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166145/372.

(100192646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**Halliburton Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 95.417.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000438/10.

(100203418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Hameur S.C.A, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2412 Howald, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 57.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000440/10.

(100203401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Groupe Stic International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.852.

Le bilan de clôture au 29 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

POUR LE LIQUIDATEUR

Signature

Référence de publication: 2011000436/12.

(100203498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Harley International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Harley International S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.961.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60700 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000441/11.

(100203703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Ilion SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Ilion Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011000449/13.

(100203435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**International Tracing and Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.662.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000456/10.

(100203857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**JBM SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. JBM Holding S.A.).**

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 115.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011000459/13.

(100203442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**K.B.G. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. K.B.G. Holding S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 98.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011000461/13.

(100203444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Kelson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.250,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000463/10.

(100203817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Comarlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 157.340.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth of december  
Before us, Aloyse Biel, notary public residing in EschSurAlzette

THERE APPEARED:

VASCO S.A, a Luxembourg corporation with registered office at L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74886,

here represented by its directors Mr David LUTTY, employee, with business address at L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen and Mr Johan VAN BOXSTAEL, director, with business address at L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités,

here represented by Mr Koenraad STANDAERT, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen ,

by virtue of a proxy given at Luxembourg under private seal on the 9<sup>th</sup> December 2010,

said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

**Title 1. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital.**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a Limited Company, the name of which shall be COMARLUX S.A.

Said company shall have its registered office in Capellen.

Without prejudice to the common rules concerning contractual cancellation in the case the registered address of the company is fixed by an agreement with a third party, the registered office of the company may be transferred at the sole decision of the board of directors or the sole director, to any place within the city limits of the original registered office.

The registered office may be transferred to any other city in the Grand Duchy of Luxembourg by the resolution of the sole shareholder or in case of several shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

The board of directors or the sole director may establish offices, administrative centers, agencies and branches either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the board or the sole director determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality. The decision concerning the temporary transfer of the registered office will be made known to third parties by the corporation's body which in the circumstances is best placed to take such measure.

The company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance. It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

It may engage in the financing, leasing or remarketing of any sea going vessels and to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the company may acquire and sell any sea going vessels and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) as the company.

The company may also purchase, sale, freight, charter and manage seagoing vessels.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty one thousand Euros (31.000, EUR), represented by of one hundred (100) shares, of three hundred ten Euros (310, EUR) each.

All the shares should be registered shares, until the complete payment of the shares. After entire payment the shares may be in registered or bearer form, at the discretion of the shareholder.

The board of directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to ten millions Euros (10.000.000, EUR). The board of directors or the sole director is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present provision, to have documented in such form as required the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, all in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years. Moreover, the board of directors or the sole director is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any whatsoever currency. Provided always that any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors or the sole director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company. With due respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 11 hereafter, the board of directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors or the sole director is authorized to cancel or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital. The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

## **Title 2. Management and Supervision**

**Art. 4.** In case of several shareholders, the company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company.

If the company is incorporated by a sole shareholder or if during a general meeting of the shareholders, it is noticed that the company has only one shareholder left, the board of directors may be limited to one member until the next ordinary general meeting finding more than one shareholder.

The directors or the sole director shall be chosen by the general meeting of the shareholders for a term of office which shall be maximum 6 years and always be dismissible by the meeting.

The directors shall be reeligible.

The board of directors appoints a president among its members and may also appoint one or several vicepresidents of the board of directors. The first president shall be appointed by the general meeting. In the event the president is absent, the meeting of the board of directors shall be presided by a director present and appointed ad hoc.

**Art. 5.** The board of directors shall meet each time it is called for by the president of the board or two of its members.

The board shall validly meet despite no prior call having been made in case of all directors are present or duly represented.

The meetings of the board of directors are held at such time and place as indicated in the call notice.

The board of directors will only deliberate or act validly when a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter or telefax. The members can also assist by phone or video conference.

Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote. In case of tie of votes, the president shall have the casting vote.

In the same conditions, the board of directors may decide on resolutions through circular letters by casting their votes by one or more letters or by telefax or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, all such documents jointly constituting the minutes evidencing the decision taken. Such resolutions in writing approved and signed by all directors shall be as valid and have the same effects as if they had been adopted at an actual directors' meeting.

**Art. 6.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the board of directors or the sole director may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.

**Art. 7.** The board of directors may delegate all or part of its power to one or several directors. The board of directors or the sole shareholder may issue powers of attorney for certain matters and may revoke same at any time. The board of directors may entrust the daily management of the corporation to one of its members who will be called managing director.

The corporation shall be bound, in case of sole director, by the signature of the sole director, in case of several directors by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director within the limit of his power, or by the sole signature or joint signature of one or several attorneys duly authorized by the board of directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the board of directors represented by its chairman or its managing director or the sole director.

**Art. 9.** The board of directors or the sole director may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 10.** The audit of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be reeligible.

### **Title 3. General meeting and Distribution of profits**

**Art. 11.** In the case of a sole shareholder, this sole shareholder may exercise all the powers given to the meeting of the shareholders and decides in writing.

In case of several shareholders, the general meeting of the shareholders represents the entire body of the shareholders.

It has the broadest powers to perform or ratify all acts which are of interest to the corporation.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 12.** The annual meeting of shareholders shall be held on the first Wednesday of June, each year at 11.00 o'clock am of each year at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 13.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of the published capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the subscribed assets and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to nonredeemed shares.

### **Title 4. Accounting year, Dissolution**

**Art. 14.** The accounting year shall begin on first day of January and end on the thirtyfirst day of December of each year.

**Art. 15.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting according to the same rules as apply for the amendment of the articles of incorporation.

### **Title 5. General provisions**

**Art. 16.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

#### *Transitory provisions*

1. The first accounting year will start on the date of incorporation of the Company and will end on the thirtyfirst day of December two thousand and ten.
2. The first annual general meeting will be held in two thousand and eleven.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having been established, the aforesaid corporation present, i.e. VASCO S.A, declares to subscribe all 100 shares representing the whole subscribed capital.

The shares have all been paid up entirely in cash so that thirty one thousand Euros (31.000, EUR), are now available to the new corporation, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that he has investigated whether the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges these having been complied with.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation amounts to approximately one thousand five hundred euros (1.500, EUR)

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the abovenamed person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, it have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The registered office of the company is 3436 Parc d'activités Capellen, L8308 Capellen, Luxembourg

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the same municipality.

##### *Second resolution*

The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

##### *Third resolution*

Are appointed as directors:

Mr Koenraad STANDAERT, employee, with business address at L 8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen;

Mr David LUTTY, employee, with business address at L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen;

Mr Johan VAN BOXSTAEL, employee, with business address at L 8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen;

Is appointed as President and as managing director:

Mr Koenraad STANDAERT, afore said.

##### *Fourth resolution*

Is appointed as statutory auditor:

GRANT THORNTON LUXAUDIT S.A. with registered office at 83, Pafebruch, L8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 43298.

##### *Fifth resolution*

The mandates of the directors, president, managing director, and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

*Sixth resolution*

Pursuant to article 60 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present articles of incorporation, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part or all of its powers to one or more members of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby confirms that at request of the afore said person present, this deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same person present and in case of discrepancies between the English and the French text, the French text will be prevailing.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Eschs-sur-Alzette,

A comparu

VASCO S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social à L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B.74.886,

Ici représentée par ses administrateurs Monsieur David LUTTY, administrateur, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen et Monsieur Johan VAN BOXSTAEL, administrateur, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen;

Ici représentée par Monsieur Koenraad STANDAERT, Monsieur Koenraad STANDAERT, employé privé, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Luxembourg, le 9 décembre 2010

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ciavant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social.**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de COMARLUX S.A.

Le siège social est établi à Capellen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du GrandDuché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le GrandDuché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoise ou étrangères, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation et de toute autre manière que ce soit, participer à la constitution, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et leur prêter assistance. La Société peut poursuivre n'importe quelle activité industrielle que ce soit et exploiter un établissement commercial ouvert au public. L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» de n'importe quel navire et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres

qui peuvent être nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés, ou qui sont accessoires ou favorables aux objectifs susmentionnés. Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre n'importe quel navire et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûretés sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par les mêmes associés que la Société.

La société a également pour objet l'achat, la vente, le fret, l'affrètement et la gestion de navires de mer.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000, EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (310, EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000, EUR) à dix millions d'Euros (10.000.000, EUR). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente disposition, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ciavant stipulées et par dérogation à l'article 11 ciaprès, le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs viceprésidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 5.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit ou téléfax étant admis. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.



Le conseil d'administration pourra, dans les mêmes conditions, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu.

**Art. 6.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur délégué.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur délégué ou l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 11.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année, à 11h00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux

que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir VASCO S.A, précitée, déclare souscrire à toutes les 100 actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000, EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500 euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, èsqualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à 3436 Parc d'activités Capellen, L8308 Capellen, Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration ou l'administrateur unique de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de réviseur d'entreprise à un.

#### *Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Koenraad STANDAERT, administrateur, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen;

Monsieur David LUTTY, administrateur, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen;

Monsieur Johan VAN BOXSTAEL, employé privé, demeurant professionnellement à L8308 Capellen, 3436 Parc d'Activités Capellen.

Est nommé Président du conseil d'administration et administrateur délégué:

Monsieur Koenraad STANDAERT, prénommé.

#### *Quatrième résolution*

Est nommé réviseur d'entreprise: GRANT THORNTON LUXAUDIT S.A. with registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 43298.

#### *Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs du président du conseil d'administration de l'administrateur délégué et du réviseur d'entreprise expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2016.

#### *Sixième résolution*

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Standaert; , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 15598. Reçu douze euros 12.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166185/405.

(100192343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**Lebillon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.294.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

*Administrateur*

Référence de publication: 2011000475/11.

(100203947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Luxgest S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 18, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 51.812.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

*Pour La Société*

Référence de publication: 2011000482/12.

(100203453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Master Products, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.368.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MASTER PRODUCTS S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011000485/12.

(100203575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Matsui S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.565.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011000487/14.

(100203680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**NPG S.A., New Photo Genius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Montereyp.  
R.C.S. Luxembourg B 144.084.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011000495/12.

(100203595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Otocontrol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 123.971.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000499/10.

(100203889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Otocontrol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 123.971.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000500/10.

(100203890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Otocontrol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 123.971.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000501/10.

(100203891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**MGX Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 157.365.

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Erik VAN DUFFEL, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 à Lommel (Belgique) et résidant au Edif Millenium 7b, AD 100 El Tarter (Principauté d'Andorre), ici représentée par Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), avec adresse professionnelle L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, prénommé, suivant une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 25 novembre 2010.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "MGX Holding S.A.". Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La société peut également développer, acquérir et exploiter tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut finalement procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

D'une manière générale, la société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) divisé en 100 (cent) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois de juin à 9.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement en 2012 le mercredi 2 mai à 9:30 heures.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Erik VAN DUFFEL, prénommé . . . . .	100 actions
Total . . . . .	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.300 (mille trois cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Est appelé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Erik VAN DUFFEL, prénommé.

3. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:

DEC S.à r.l., ayant son siège social 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 143.543.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

5. Le siège social est fixé au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Dirckx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55493. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

antLuxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166438/134.

(100193017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

---

**Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.935.

---

Le bilan de clôture de la liquidation au 30 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000503/10.

(100203515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Seaview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.291.

---

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 7 décembre 2010:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

- Madame Carine MOURAT-TEUCHERT, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010167080/21.

(100193313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Poudrerie de Luxembourg, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 3.900.000,00.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer,

R.C.S. Luxembourg B 5.955.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

*Pour La Société*

Référence de publication: 2011000505/12.

(100203454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.460.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011000511/14.

(100203945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

---

**Gifma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.467.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2010*

1. La liquidation de la société GIFMAS.A. est clôturée
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

MERLIS S.à r. l.

Signatures

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2010166910/16.

(100193286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---

**Harney and Sons Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 14, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 100.446.

---

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date 9 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 637 du 21 juin 2004.
- Modifiée pour la dernière fois en date du 9 décembre 2008 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 297 du 11 février 2009,

Il résulte de la Lettre adressée par Monsieur Jacques NIHANT aux actionnaires de la société HARNEYS Et SONS LUXEMBOURG S.A. en date du 16 décembre 2010, que celui-ci démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

*Pour la société HARNEY AND SONS LUXEMBOURG S.A.*

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2010166921/17.

(100193291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

---